

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 170

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190117

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Organisation de la deuxième édition du Village des recruteurs. Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et la société AGLAE Events organisatrice de l'évènement.

Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 170

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190117

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Organisation de la deuxième édition du Village des recruteurs. Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et la société AGLAE Events organisatrice de l'évènement.

Approbation

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, la Ville de Saint-Étienne apporte son soutien à l'organisation de la deuxième édition du Village des recruteurs.

Cette manifestation s'est déroulée pour la première fois à Saint-Etienne le 14 juin 2018. Elle a réuni 40 entreprises et organismes de formation qui proposaient 1 234 offres d'emploi. Au cours de cette journée, 2 300 personnes en recherches d'emploi ont été accueillies et 115 recrutements ont pu être concrétisés.

□ **Motivation et Opportunité :**

Fort de ce succès, la Ville de Saint-Etienne a souhaité renouveler cette initiative. Le village des recruteurs est une opération visant à rapprocher les employeurs et les personnes en recherche d'emploi, sous la forme d'un événement de type "Job dating" organisé directement sur l'espace public.

Il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la société organisatrice de l'évènement : AGLAE Events. Cette manifestation associera également tous les partenaires traditionnels de la Ville de Saint-Étienne : Saint-Étienne Métropole, Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Cap Emploi, APEC (Agence Pour l'Emploi des Cadres) ainsi que les représentants de la vie économique.

□ **Contenu :**

La convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et la société AGLAE Events vise à préciser les modalités de coopération entre les deux signataires dans l'organisation de cette manifestation.

La Ville de Saint-Étienne s'engage à :

- mettre à disposition de l'évènement la Place de l'Hôtel de Ville,
- mettre à disposition des moyens logistiques et techniques,
- animer son réseau de partenaires afin d'assurer une bonne intégration de cette opération avec tous les acteurs locaux de l'emploi,
- contribuer à la promotion de cette journée par le biais de ses différents supports de communication.

La société AGLAE Events s'engage à :

- assurer l'organisation logistique de cette manifestation, la recherche d'entreprises et d'organismes participants, l'accueil du public,
- respecter les contraintes techniques et de sécurité imposées par la Ville de Saint-Étienne pour l'implantation de son chapiteau,
- mettre à disposition de la Ville un stand pendant l'évènement,
- réaliser le plan de communication de la manifestation en collaboration avec la Ville de Saint-Étienne,
- transmettre à la Ville de Saint-Étienne 2 mois après cette journée, un bilan qualitatif et quantitatif de cette action.

Ce partenariat ne donnera pas lieu à des transactions financières entre l'organisateur et la Ville de Saint-Étienne. La Ville de Saint-Étienne mettra à disposition le domaine public valorisé à 2 760 € et la société AGLAE Events mettra à disposition de la Ville de Saint-Etienne un stand valorisé à 2 500€

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver ce partenariat entre la société AGLAE Events, organisatrice de l'événement et la Ville de Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention de partenariat dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Delphine JUSSELME